

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017 A 18 H 30**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, EL HORFI Sihame, FARGE BERTOLO Caroline, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier

Excusés : PRUVOT Alban (procuration à DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël)

Absent : SANCHEZ Thierry

Secrétaire de séance : EL HORFI Sihame

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte rendu des réunions du conseil municipal du 31 juillet 2017,
- **DECIDE** de ne pas attribuer d'aide financière à Monsieur BUCHOT pour l'année 2017 et **REPORTE** au budget 2018 l'étude d'une nouvelle aide financière,
- **VALIDE** les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 03/07/2017,
- **SURSEOIT** à statuer sur la modification des tarifs piscine/espace détente au 01/12/2018,
- **DECIDE** d'allouer au budget annexe du cinéma, une subvention de fonctionnement de 13 000.00 €,
- **APPROUVE** les révisions de crédits du budget principal en dépenses et en recettes,
- **APPROUVE** l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et de ses équipement pour un montant de 4 149.00 €/HT, **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible du Département au titre du FDEC, **DONNE** tous pouvoirs au maire, ou à son remplaçant en cas d'empêchement, pour signer les pièces et contrats à intervenir et **S'ENGAGE** à entretenir les ouvrages subventionnés,
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois et 20 jours (du 11 décembre 2017 au 30 avril 2018) en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée pour les emplois suivants :
 - o Piscine/espace détente
 - 1 maître-nageur sauveteur – chef de bassin
 - 1 maître-nageur
 - 1 BNSSA
 - 1 responsable accueil
 - o Rue couverte
 - 4 agents de sécurité incendie
 - o Services techniques
 - 3 adjoints techniques

- Agence postale
 - 1 adjoint administratif
 - Cinéma
 - 1 agent d'exploitation
-
- **DECIDE** de signer avec l'office de tourisme une convention de partenariat pour l'opération « Passe Partout » pour l'accès pendant la saison d'hiver 2017/2018 et la saison d'été 2018 à la piscine et l'espace détente, au cinéma et à la patinoire, **VALIDE** les conditions financières de reversement soit 1.00 € l'unité et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

 - **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent contractuel momentanément indisponible et **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

 - **DECIDE** de recruter un agent non titulaire occasionnel, pour une période de 2 mois et 15 jours allant du 1^{er} octobre 2017 au 15 décembre 2017 inclus, sur le grade d'adjoint technique afin d'assurer les fonctions d'agent technique polyvalent pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures, de fixer la rémunération de l'agent par référence à l'indice brut 356, **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget, **AUTORISE** le Maire ou son délégué a effectué les formalités de recrutement de l'agent et à conclure le contrat d'engagement correspondant ainsi que toute pièce utile relative à ce dossier et **PRECISE** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, si les besoins du service le justifient,

 - **APPROUVE** les termes de l'accord amiable entre la commune et l'EURL PETITJEAN suite à la résiliation des contrats de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la patinoire et la réalisation d'un parking couvert sur deux niveaux et **VALIDE** le versement d'une somme complémentaire de 6 500.00 € pour parfaire le règlement des marchés en cause en contrepartie de l'abandon par l'EURL de toute revendication supplémentaire du chef du règlement desdits marchés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 00.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

